



SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS



Rapport annuel 2022
sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE

- 1 – Contexte
- 2 – Territoire de la CCEV
- 3 – Prestataires

L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

- 1 – La collecte des déchets provenant des ménages
- 2 – La collecte des déchets de déchetterie
- 3 – Bilan des déchets collectés

AGREMENTS ET PARTENARIATS

LES INDICATEURS FINANCIERS

PISTES POUR L'AVENIR

LISTE DES ACRONYMES

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
CCEV : Communauté de Communes Ecueillé – Valençay
CCPE : Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé
CCPV : Communauté de Communes du Pays de Valençay
DMS : Déchets ménagers spéciaux
DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques
EMB : Emballages
OM : Ordures ménagères
PAP : Porte-à-porte
PAV : Point d'apport volontaire
REOM : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
REP : Responsabilité élargie du producteur
RS : Redevance spéciale des déchets non ménagers
TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
PAM : Petits Appareils en Mélange
DMS : Déchets Ménagers Spéciaux
DDS : Déchets Diffus Spécifiques

PRESENTATION GENERALE

Il revient à chaque Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), compétent en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à son assemblée délibérante (*Présenté en Conseil Communautaire le 12 juillet 2023*).

Obligation réglementaire :

Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995 et décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000

Objectif :

Diffuser une information sur le service de gestion des déchets ménagers : coûts, événements marquants, évolution du service

Diffusion du rapport annuel :

Madame la Présidente et Messieurs les Vice-présidents de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Les délégués de la commission déchets, Les Maires du territoire de la CCEV,

A disposition des habitants de la CCEV sur le site internet. <https://cc-ecueille-valencay.fr/>

Pourquoi s'intéresser aux déchets

Enjeu environnemental

- Des objectifs européens et français ambitieux en faveur de la réduction des déchets et d'une meilleure valorisation

Enjeu de service aux usagers

- Des usagers attachés au service proposé, des évolutions parfois difficiles à faire accepter

Enjeu fiscal

- Une compétence qui pèse lourd dans le budget des collectivités avec un contexte économique peu favorable

Les déchets : un cadre réglementaire ambitieux

Production de déchets ménagers
= - 15% en 2030

Taux de valorisation matière et organique
= 65% en 2025

Déchets en enfouissement
= - 50%

Généralisation du tri à la source des biodéchets

Généralisation de l'extension des consignes de tri des emballages

Développement de la Tarification Incitative

1 – CONTEXTE

Au nord du département de l'Indre, dans le Berry, la Communauté de Communes Écueillé – Valençay (CCEV) se situe aux portes de la Sologne et de la Touraine. Créée le 1^{er} janvier 2014, elle est issue de la fusion de deux communautés de communes et regroupe désormais 18 communes : les 9 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays d'Écueillé et les 9 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Valençay. Grâce à ce rapprochement, ce territoire rural couvre désormais 540 km² et compte environ 11 000 habitants.

La CCEV intervient dans les domaines de compétences qui lui ont été délégués par les communes. Ainsi, si une commune a décidé de céder sa compétence à la Communauté de Communes, elle ne peut plus intervenir sur ce sujet. A l'inverse, la Communauté de Communes ne peut interférer dans des domaines qui ne lui ont pas été délégués.

Pour financer ses projets et ses services, comme le prévoit la réglementation, la CCEV perçoit la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la cotisation foncière des entreprises. Les dotations de l'Etat et subventions constituent des recettes complémentaires importantes pour le fonctionnement de la collectivité.

La collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés ainsi que l'aménagement, l'extension, la gestion et l'entretien des déchetteries sont des compétences obligatoires de la CCEV.

2 – TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ECUEILLE – VALENÇAY

18 communes adhérentes et 11 303 habitants en 2022

Nom de la commune	Population totale (Insee)
Écueillé	1 239
Fontguenand	248
Frédille	74
Géhée	253
Heugnes	398
Jeu-Maloches	120
Langé	278
Luçay-le-Mâle	1 356
Lye	740
Pellevoisin	846
Préaux	170
Selles-sur-Nahon	66
Valençay	2 445
La Vernelle	749
Veuil	384
Vicq-sur-Nahon	735
Villegouin	323
Villentrois Faverolles en Berry	879



Répartition de la population sur le territoire			
Territoire	Superficie	Population	Densité
Métropole	543 965 km ²	65 646 837	121 hab./km ²
Centre	39 151 km ²	2 559 073	65 hab./km ²
Indre	6 903 km ²	219 316	32 hab./km ²
CCEV	541 km ²	11 303	21 hab./km ²

3 – PRESTATAIRES

A l'issue de la consultation lancée en 2021, les nouveaux marchés qui ont débuté au 1^{er} janvier 2022 ont été attribués aux prestataires suivants :






Le service de collecte des déchets

Lot n°1 Collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers	
Lot n°2 Collecte et stockage du verre	
Lot Biodéchets Collecte et traitement des biodéchets	



Les déchetteries (Heugnes et Valençay)

Lot n°3 Enlèvement, transport et traitement du tout-venant, des gravats, de la ferraille et du carton issus des déchetteries	
Lot n°4 Enlèvement, transport et traitement des déchets ménagers spéciaux issus des déchetteries	
Lot n°5 Enlèvement, transport et traitement des déchets verts et du bois issus des déchetteries	

A) SUEZ



La société SUEZ a été retenue pour les lots n°1 et n°2 : collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et du verre. Le marché a débuté au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 6 ans.

Le contrat de la CCEV est géré par l'Agence Collectivités Ouest dont la plateforme administrative est située à Montlouis-sur-Loire (37).

Prestations réalisées :

- Collecte des ordures ménagères et des emballages/papiers en porte à porte ou en point de regroupement avec deux véhicules : 1 chauffeur et 1 rippeur par camion en provenance du centre de transfert de Vicq-sur-Nahon (36)
- Transport des emballages et papiers au centre de tri de Châteauroux (36) en gestion du SYTOM
- Transport et traitement des ordures ménagères au centre d'enfouissement de Villeherviers (41)
- Transit du verre à Vicq sur Nahon (36) puis expédition chez le verrier à Saint-Romain-le-Puy (42).



B) PAPREC



La société PAPREC a été retenue pour les lots n°3 et 4 pour les enlèvements, transport et traitement du tout-venant, des gravats, du carton, de la ferraille et des déchets ménagers spéciaux issus des déchetteries.

Le marché a débuté au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 6 ans.

Le contrat de la CCEV est géré par la Direction du Territoire Centre Poitou dont la plateforme administrative est située à Chanceaux-Près-Loches (37).

Les bennes de tout-venant, de gravats, de carton et de ferraille sont évacuées au moyen de camion Ampliroll 26 tonnes.

Selon le flux et le nombre de caissons à collecter, les évacuations ont lieu en remorque.

Les véhicules partent de la base d'exploitation de Coings (36).

Le tout-venant et les gravats sont évacués vers l'ISDND de Châtillon-sur-Indre (36).

Les DMS sont collectés et traités par la société RECYDIS située à la Chapelle-Saint-Ursin (18).

Un chauffeur affecté à la prestation a été spécialement recruté pour le marché depuis novembre 2015.



C) INDRE ENVIRONNEMENT

INDRE ENVIR NNEMENT

Monsieur Julien Christiaens, agriculteur sur la commune d'Argy (36) est le prestataire chargé de l'enlèvement, du transport et du traitement des déchets verts et du bois issus des déchetteries de Valençay et de Heugnes. Le marché a débuté au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 6 ans.

C'est une société familiale qui trouve ses racines dans le monde agricole sur les communes d'Argy et de Heugnes. Le gérant, Monsieur Julien Christiaens, est formé aux bonnes pratiques des Agriculteurs Composteurs de France.

En 2022, environ 1 000 tonnes de déchets verts issus des deux déchetteries ont été collectées et transportées sur la plateforme de la Breuillerie à Heugnes (36) ou sur celle de la Martinerie à Diors.

Les déchets verts par compostage deviennent un amendement organique qui est épandu sur les parcelles exploitées.



D) AGRIDEC / INDRE ENVIRONNEMENT

INDRE ENVIR  NNEMENT



AGRIDEC

2 entreprises locales unissent leurs forces pour collecter et traiter les biodéchets à l'échelle locale !

La société Indre Environnement exploite une plateforme de compostage depuis de nombreuses années, aussi t'elle fait le choix de de rapprocher de l'entreprise AGRIDEC anciennement TLSB (Transport Logistique et Services en Berry) pour répondre au marché concernant la collecte et le traitement des biodéchets.

Philippe VIGROUX (Agridec) est quant à lui entrepreneur indépendant dans le transport, la logistique et le consulting et directeur de la carrière de marne de Pellevoisin depuis de nombreuses années.







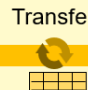










L'union de ces deux acteurs a donc eu lieu suite à l'obtention du marché pour une durée de 6 ans.

La prestation consiste donc à :

- Collecter les biodéchets déposés dans les points d'apports volontaires
- Traiter ces biodéchets préalablement triés par co-compostage avec des déchets verts
- Nettoyer trimestriellement les points d'apports volontaires

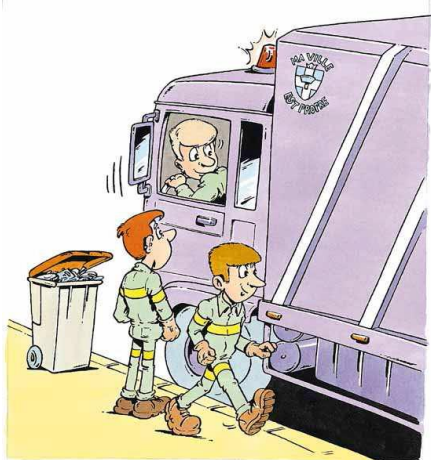


L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

OMR		Prestation <i>Suez</i>	 1 semaine sur 2	Transfert 	Enfouissement <i>Villeherviers (41)</i>	
Papiers Emballages		Prestation <i>Suez</i>	 1 semaine sur 2	Transfert 	Tri <i>Châteauroux (36)</i>	
Verre		Prestation <i>Suez</i>	 Apport volontaire	Transfert 	Recyclage <i>St Romain le Puy (42)</i>	
Biodéchets		Prestation <i>AgriDec</i>	 Apport volontaire	Tri 	Compostage <i>Heugnes (36)</i>	
Déchetteries	2 déchetteries : Heugnes et Valençay Gardiennage en régie, rotation des bennes et traitement en prestation					



1 – LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES



La collecte des ordures ménagères et des emballages/papiers est faite simultanément avec une benne bi-compartmentée en porte à porte (PAP) de façon hebdomadaire : 36 292 kilomètres en 2022.

Une pré-collecte est effectuée par les services municipaux sur les circuits où le camion n'est pas autorisé à circuler. Les déchets sont alors collectés en sacs et stockés par les services municipaux jusqu'à enlèvement par le personnel de la société SUEZ.

Les communes d'Ecueillé, Villentrois – Faverolles en Berry, Jeu-Maloches, Lye, Pellevoisin, Veuil et Villegouin, sont concernées par la pré-collecte, qui représente environ 200 km par semaine.


La Communauté de Communes du Pays de Valençay avait instauré une redevance spéciale (RS). Lors de la fusion avec la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé, devenant CCEV, cette redevance spéciale pour les déchets non ménagers a été maintenue et développée sur tout le territoire communautaire.

La RS correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers, c'est-à-dire issus d'une activité professionnelle, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets. Prestation effectuée par la collectivité ou par un prestataire désigné et rémunéré par le producteur de déchets. Elle a été créée par la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, mais c'est la loi n°92-646 du 13 juillet 1992, reprise dans le code général des collectivités territoriales, qui rend son institution obligatoire à compter du 1^{er} janvier 1993, pour toutes les collectivités qui n'ont pas instauré la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), dès lors qu'elles bénéficient du transfert partiel ou total des compétences et qu'elles assurent au moins la collecte (loi du 12 juillet 1999). L'institution de la RS ne dispense pas les producteurs de déchets non ménagers du paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La RS est donc cumulable avec la TEOM. La RS s'applique aux déchets non ménagers que la collectivité peut « *collecter et traiter sans sujétions techniques particulières, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites* ». Il s'agit des déchets des commerces, des artisans et des administrations situés dans le périmètre de la collectivité locale où s'effectuent la collecte et le traitement des déchets ménagers. (Cf Annexe « Mise en place de la RS »).

Les emballages recyclables et papiers sont transférés à Vicq-sur-Nahon (36) puis expédiés au centre de tri du SYTOM à CHATEAUROUX (36).

Le verre est, quant à lui, collecté dans les 48 points d'apport volontaire (PAV) sur les 18 communes au moyen d'un camion grue. 9 031 km sont parcourus pour la collecte du verre, du ramassage des PAV jusqu'au centre de transfert à Vicq sur Nahon (36).

Planning des collectes des déchets ménagers :

LUNDI SEMAINE PAIRE	LUNDI SEMAINE IMPAIRE	MARDI SEMAINE PAIRE	MARDI SEMAINE IMPAIRE
Écueillé Préaux	Luçay-le-Mâle Faverolles-en-Berry	Lye	La Vernelle
MERCREDI SEMAINE PAIRE	MERCREDI SEMAINE IMPAIRE	JEUDI SEMAINE PAIRE	JEUDI SEMAINE IMPAIRE
Villentrois Valençay Écart Vicq-sur-Nahon Est	Fontguenand Valençay Bourg	Veuil Vicq-sur-Nahon Ouest	Langé Gehée Jeu-Maloches Selles-sur-Nahon Frédille
VENDREDI SEMAINE PAIRE	VENDREDI SEMAINE IMPAIRE		
Heugnes Villegouin	Pellevoisin		

Un calendrier annuel est disponible sur le site internet de la CCEV (www.cc-ecueille-valencay.fr) et en mairie.

Horaires des déchetteries :

Déchetterie de Valençay

Les Portes - Route de Luçay-le-Mâle - RD 960

Tél. **06 08 89 81 30**

Horaires d'ouverture

Lundi	14h - 17h
Mardi	10h - 12h
Mercredi	14h - 17h
Jeudi	Fermée
Vendredi	14h - 17h
Samedi	9h - 12h / 14h - 17h

Déchetterie de Heugnes

Les Féronçais

Tél. **07 70 07 39 93**

Horaires d'ouverture

Lundi	9h - 12h
Mardi	Fermée
Mercredi	Fermée
Jeudi	Fermée
Vendredi	9h - 12h / 13h30 - 17h
Samedi	9h - 12h / 13h30 - 17h

A) Les ordures ménagères



Les OM sont stockées à l'installation de stockage des déchets non dangereux de Villeherviers (41) gérée par SUEZ.

L'installation située dans l'enceinte même du centre de stockage permet de valoriser le biogaz de la décharge par production d'électricité au lieu de le brûler par une torchère.

En 2022, 1 661 tonnes d'OM ont été collectées, soit 153 kg/an/habitant.

B) Les emballages ménagers recyclables et les papiers

Pour **les emballages et les papiers**, le transfert a lieu à Vicq-sur-Nahon (36) pour regroupement et expédition au centre de tri du SYTOM de Châteauroux (36).

Créé en 1991, le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Châteauroux est un établissement Public Local qui exerce une mission de service public pour le compte de 105 832 habitants : le traitement des déchets ménagers et assimilés.

En 2018 le SYTOM a décidé d'ouvrir son centre de tri à d'autres collectivités permettant de faire trier les déchets sur le territoire de l'Indre.



Les matières sont mises en balles puis expédiées via les filières de recyclage vers des unités de régénération, généralement en France et en Europe.



Le **verre d'emballage** est regroupé lui aussi sur le site de Vicq sur Nahon (36) puis collecté par le repreneur (actuellement OI Manufacturing France) pour son recyclage.

C) Les Biodéchets

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, la généralisation de ce tri à la source est prévue d'ici le 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels etc).

A ce titre la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a engagé un travail de fond pour d'une part limiter la production de déchets à traiter par le service public et de limiter la hausse de la facture de gestion des déchets et d'autre part permettre à une entreprise locale de créer de la matière organique pour un retour au sol.

Après une phase d'expérimentation d'octobre 2022 à février 2023 sur la commune de Heugnes, l'opération a été étendue auprès de l'ensemble du territoire de la CCEV.

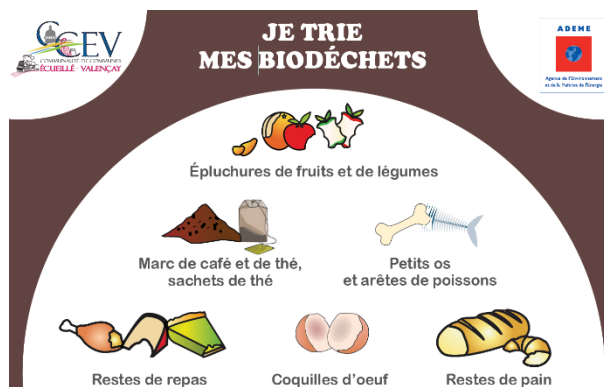
Ainsi depuis le 1er mars 2022 les habitants sont invités à trier leurs biodéchets :

- épluchures, trognons, noyaux et pépins ;
- restes de repas (y compris la viande, le poisson et les os) ;
- coquilles d'œufs et coquillages ;
- aliments avariés sans leurs emballages ;
- marc de café avec filtre, sachets de thé...

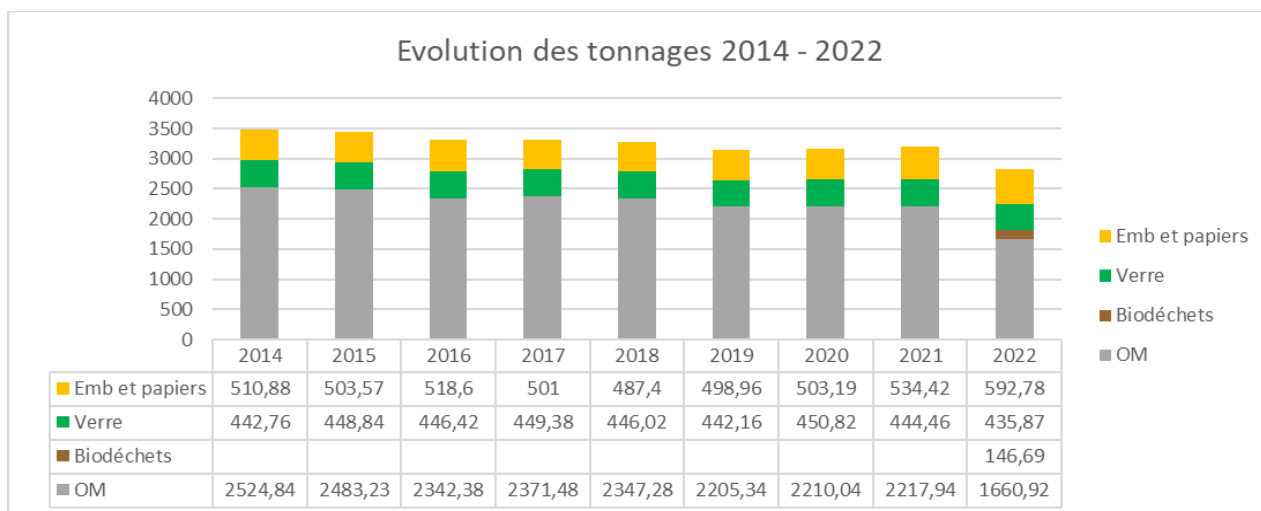
Ces biodéchets sont ensuite placés dans des bioseaux garnis de sacs en papier kraft mis à disposition dans les mairies, puis déposés dans l'une des 130 bornes à biodéchets réparties sur le territoire.

Les bornes sont relevées 1 à 2 fois par semaine selon la température et les biodéchets sont acheminés sur la plateforme de compostage d'Agridec située à Heugnes. Au terme du process, le compost final est réutilisé comme engrais naturel.

Les habitants qui ne disposent pas de borne de collecte de biodéchets à proximité peuvent être accompagnés par l'animatrice prévention pour mettre en place leur propre composteur.



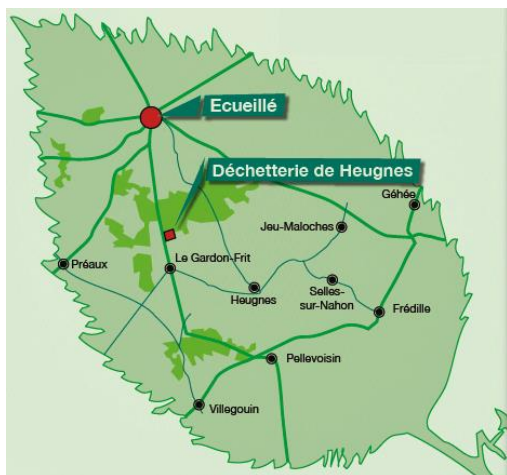
Quantités collectées



2 – LA COLLECTE DES DECHETS DE DECHETTERIE

Les particuliers y ont accès pour tous les déchets acceptés (cf. règlements).
Les gardiens des déchetteries sont chargés de veiller à la bonne tenue du site et contrôlent également la nature des déchets en orientant ainsi les usagers vers les bennes adéquates.

L'apport de déchets issus de l'activité professionnelle est autorisé pour les cartons, polystyrène et ferraille.



13 000 personnes par an

Déchetterie des Portes

route de Luçay le Mâle à Valençay



22 000 personnes par an

LES HORAIRES DE VOS DÉCHETTERIES

DÉCHETTERIE DE HEUGNES

Les Féronçais - Route de Pellevoisin
07 70 07 39 93

Lundi	9h - 12h	Fermée
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 17h
Samedi	9h - 12h	13h30 - 17h

DÉCHETTERIE DE VALENÇAY

Les Portes - Route de Luçay-le-Mâle
06 08 89 81 30

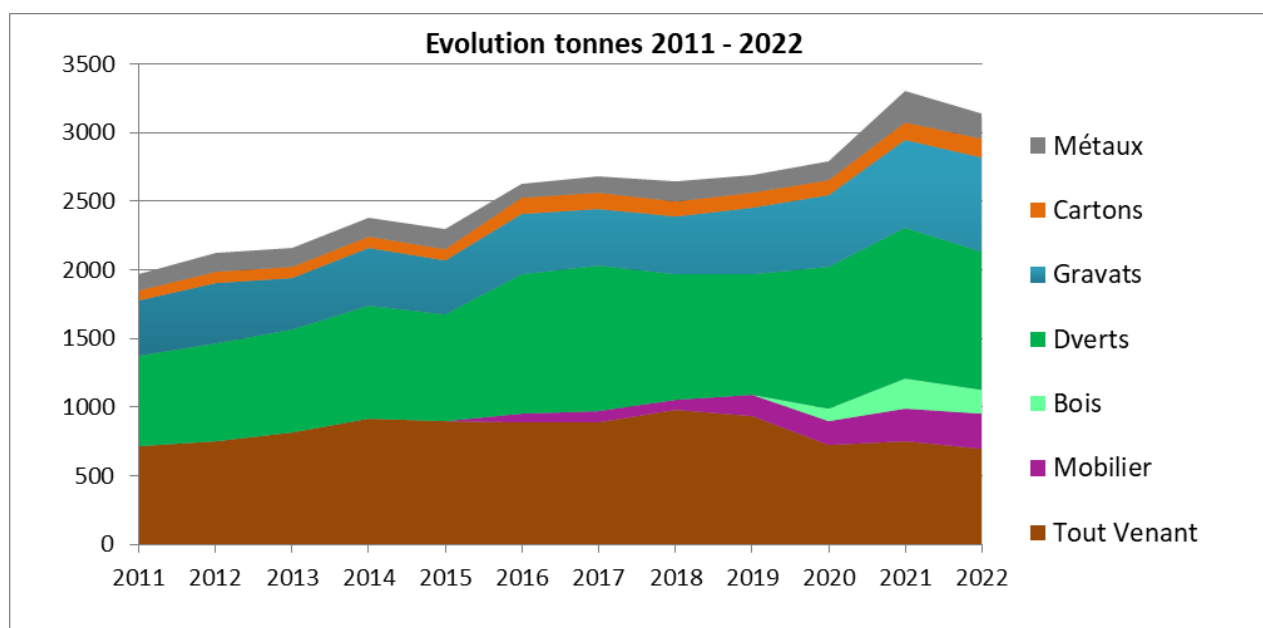
Lundi	Fermée	14h - 17h
Mardi	10h - 12h	Fermée
Mercredi	Fermée	14h - 17h
Vendredi	Fermée	14h - 17h
Samedi	9h - 12h	14h - 17h

Retrouvez toutes les informations sur :

www.cc-ecueille-valençay.fr/
www.facebook.com/CCEV36

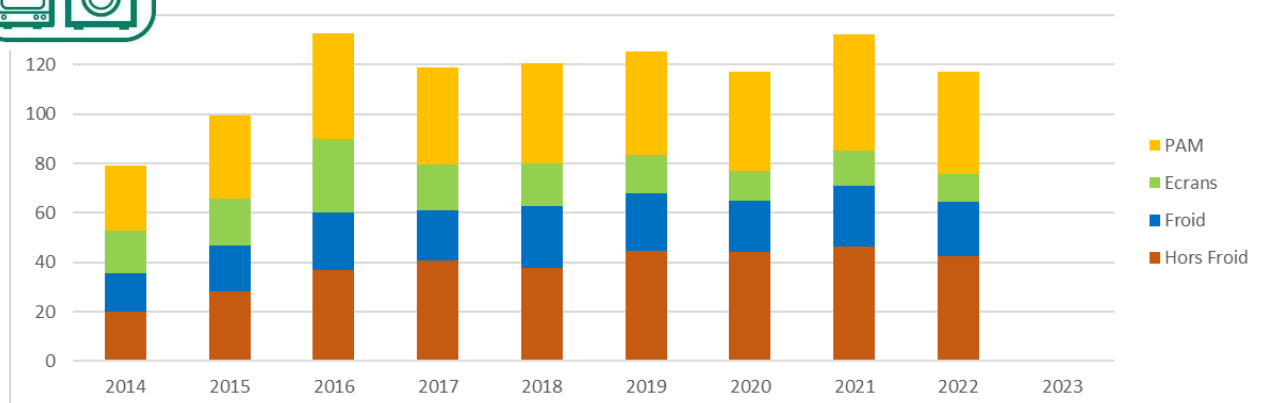
Communauté de Communes Ecuillé - Valençay
 23, Av. de la Résistance - 36000 Valençay
 Service de Gestion des Déchets
 Tel. 02 54 00 00 20 - mission@ccev.fr

Descriptif des déchets acceptés	Quantité
Cartons : gros cartons marrons COVED – Châteauroux (36)	141 tonnes
Métaux : déchets métalliques COVED – Châteauroux (36)	181 tonnes
Mobilier : meubles en fer, plastique, mousse, bois Centre de tri SITA de Montierchaume (36)	256 tonnes
Bois : Julien Christiaens – Ecueillé (36)	173 tonnes
Déchets verts : déchets d'élagage, tontes, etc. Julien Christiaens – Ecueillé (36)	1010 tonnes
Tout-Venant : encombrants divers Centre d'enfouissement COVED – Châtillon-sur-Indre (36)	698 tonnes
DEEE : appareils électriques / électroniques, TV Filière d'Eco-Systèmes (Départements : 18, 49, 58)	117 tonnes
Déchets ménagers spéciaux (DMS)	44 tonnes
Déchets Diffus Spécifiques issus des ménages (ECO-DDS)	11 tonnes
Gravats : déchets de béton, briques ... Centre d'enfouissement COVED – Châtillon-sur-Indre (36)	679 tonnes

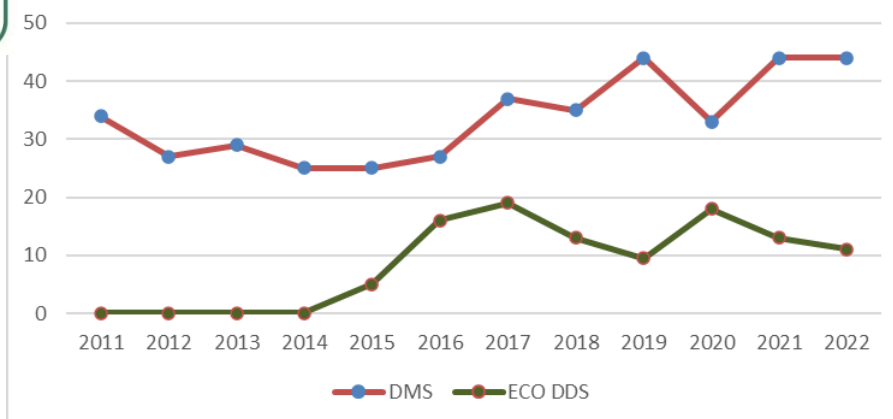




Tonnage cumulé DEEE ménagers 2014 - 2022



Evolution des déchets spéciaux (dangereux) sur les déchetteries



3 – BILAN DES DECHETS COLLECTES

Il s'agit ici de la moyenne des kg de déchets produits pour un habitant de la CCEV pour une année.

Kg/an/hab	National		Centre-Val de Loire		CCEV		
	2015	2019	2015	2019	2015	2019	2022
Biodéchets							13
Ordures Ménagères	256	248	218	211	217	193	147
Emballages et papiers	45	50	50	53	44	44	52
Emballages en verre	28	32	32	34	39	39	38
Déchets des déchetteries	178	251	235	275	211	251	255
TOTAL	507	581	535	573	511	527	505

AGREMENTS & PARTENARIATS

Agréments / Conventions	Début	Fin
CITEO pour les emballages et les papiers	01/01/2018	31/12/2023
Ecosystem pour les DEEE et les lampes	01/01/2021	31/12/2026
Corépile pour les piles	14/10/2010	31/12/2024
Eco TLC pour le textile	01/01/2020	01/01/2022
Eco-DDS pour certains déchets ménagers spéciaux	01/01/2019	Durée indéterminée
Eco-Mobilier pour l'ameublement	01/01/2018	31/12/2023

1 – CITEO

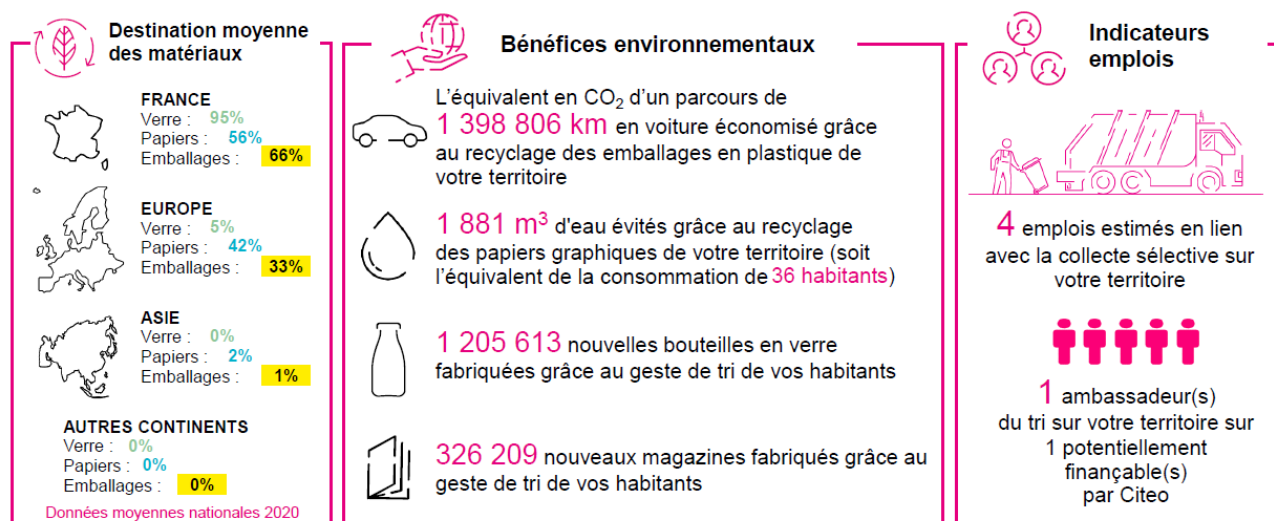


Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofolio

Citeo est une entreprise privée spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques.

Elle naît de la fusion en septembre 2017 d'Eco emballages et d'Ecofolio. L'activité de Citeo est réglementée par un agrément d'État pour une durée de cinq ans. La mission de Citeo est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché en France dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur. CITEO travaille avec les entreprises à l'éco-conception et à la réduction des emballages, finance la collecte sélective et contribue à son efficacité, informe le public et favorise le recyclage des emballages et papiers graphiques.

Votre contribution à l'économie circulaire :



2 – ECOSYSTEM

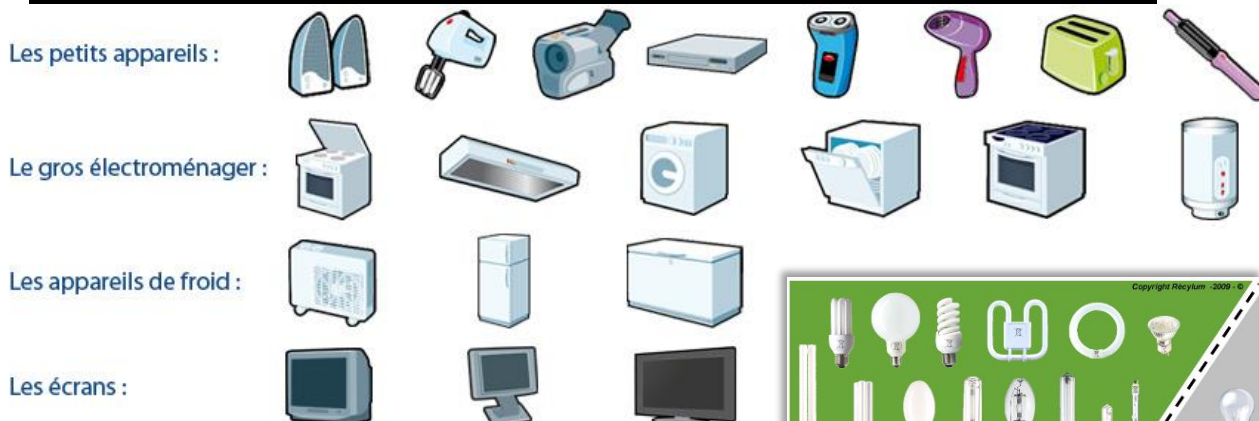


Ecosystem est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, qui a pour vocation d'organiser la collecte, la dépollution et le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

Pour mener à bien sa mission d'intérêt général, Ecosystem travaille avec un réseau de partenaires de la collecte (distributeurs, collectivités locales, acteurs de l'économie sociale et solidaire tels que Emmaüs ou Envie) et un réseau de prestataires de logistique (transport) et de traitement des DEEE. Ecosystem est une entreprise à but non lucratif créée par 35 producteurs et distributeurs d'appareils électriques et électroniques.

Les DEEE collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être dépollués, puis recyclés. Le traitement de ces déchets permet d'obtenir des matières premières secondaires (ferraille, métaux non ferreux, plastique, verre, etc.) essentielles pour **économiser les ressources de notre planète.**

Appareils concernés (fonctionnant sur secteur, pile ou batterie) :



3 – COREPILE



Corepile est un éco-organisme sous agrément d'Etat depuis 2010 qui assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, incorporateurs et importateurs).

Créé en juillet 2003 par les principaux fabricants ou distributeurs, il assure une mission d'intérêt général de façon mutualisée, dans le respect de son cahier des charges. Ainsi il rend compte régulièrement de ses activités au Ministère de l'Environnement, à l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), à un censeur d'État et à la Commission Consultative d'Agrément.

TOUTES LES PILES ET PETITES BATTERIES SONT ACCEPTÉES

(Alcalines, salines, piles bouton, lithium, li-ion, NiMH, NiCd, Plomb sans acide)



DÉCHETS NON ACCEPTÉS DANS LE FÛT COREPILE



620 kg en 2020
1 034 kg en 2021
1 217 kg en 2022

4 – Eco TLC → TEXTILE, LINGE, CHAUSSURES



Cet éco-organisme perçoit les éco-contributions des metteurs en marché de TLC (distributeurs, importateurs, donneurs d'ordre et fabricants assujettis). Il conventionne les opérateurs de tri, leur permet de pérenniser ou développer leur activité, encourage l'embauche, notamment celle des personnes en difficulté au regard de l'emploi. Il soutient les collectivités territoriales au titre des actions de communication, pour sensibiliser les citoyens au tri des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures.

Il accompagne le développement de nouveaux débouchés pour les produits en sortie de tri en finançant des projets et encourage le développement de produits éco-conçus.



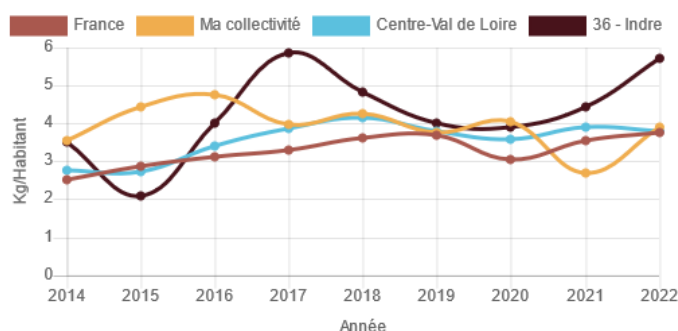
⇒ On parle de réutilisation quand les TLC collectés sont réutilisés dans leur fonction première. Une partie en bon état est donnée aux plus démunis ou revendue à prix modique. L'autre est revendue à des associations qui effectuent elles aussi des travaux de réparation pour récolter de l'argent.

⇒ On parle de recyclage lorsqu'ils sont revalorisés pour de nouvelles applications. Les TLC usés sont revendus à des négociants. Cela génère des revenus pour l'association et lui permet de financer d'autres projets : logement, éducation, nourriture, santé, etc. Les tissus, majoritairement en coton, peuvent être découpés en chiffons pour un usage industriel ou ménager. Ils sont alors utilisés soit dans l'industrie pour nettoyer les machines, soit ils sont remis sur le marché, pour les particuliers, par les magasins de bricolage. Selon les matières, ils sont déstructurés par effilochage ou défibrage, broyés, découpés ou effilochés pour retourner à l'état de fibres ou de matières pour fabriquer de nouveaux produits.

60 % des TLC usagés sont réutilisés en l'état et 29% sont recyclés.

PAV : Faverolles en B., Gehée, Valençay, Heugnes, Ecueillé, Lucay le M., Pellevoisin, Vicq sur Nahon

30 tonnes pour 13 PAV en 2021
43 tonnes pour 14 PAV en 2022



TOI AUSSI TU TE RECYCLES ?

OFFREZ une 2^{ème} VIE à vos textiles, linges de maison et chaussures MÊME USÉS ou DÉCHIRÉS !

Comment bien trier ?

- Tous les vêtements et le linge se déposent **PROPRES** et **SECS**, même s'ils sont usés. Les chaussures s'attachent **PAR PAIRE**. Tout est placé dans un **SAC BIEN FERMÉ**.
- Ne pas déposer d'articles HUMIDES.**

Où déposer ses TLC ?

Dans un des Points d'Apport Volontaire portant ce logo →

Comment trouver le plus proche ? C'est simple, il suffit d'aller sur le site www.lafibredutri.fr

Pourquoi est-ce utile ?

Les TLC collectés créent des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux

CELA PERMET :

- de transformer les TLC usagés en nouvelles matières et produits : chiffons, isolants, fils, vêtements de sport...
- de diminuer la consommation de ressources naturelles
- de créer de nouvelles activités et des emplois

Process flow: Dépôt à un PAV → Collecte → Tri → Réutilisation / Recyclage

5 – Eco-DDS



Eco-DDS est un éco-organisme dédié aux Déchets Diffus Spécifiques (DDS) des ménages agréé par les pouvoirs publics en date du 20 avril 2013. Il a été fondé par les principaux acteurs sur le marché de la fabrication et de la distribution de produits grand public concernés, soit 48 actionnaires composés de 31 fabricants et 17 distributeurs.

Un DDS est un déchet ménager issu d'un produit chimique pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Il s'agit d'un produit utilisé, usagé ou périmé (que l'emballage soit vide, souillé ou avec un reste de contenu).

En quelques mots, un DDS est un déchet principalement issu des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage pour les ménages. Il se présente sous formes liquide, solide, pâteuse ou gazeuse dans des contenants divers (cartons, aérosols, pots...).

Les déchets spécifiques ne vont pas à la poubelle ni dans les canalisations. Ils doivent être apportés en déchetterie, dans leur emballage d'origine.

Si le produit n'est plus dans son emballage d'origine, il doit être identifiable (étiquettes...).



POUR VOS PRODUITS
CHIMIQUES USAGÉS
DIRECTION LA
DÉCHETTERIE



DÉCHETS DES PRODUITS
DE BRICOLAGE ET DÉCORATION



DÉCHETS DES PRODUITS
DU JARDINAGE



DÉCHETS DES PRODUITS
DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE
ET BARBECUE



DÉCHETS DES PRODUITS
D'ENTRETIEN PISCINE



DÉCHETS DES PRODUITS
D'ENTRETIEN MAISON



DÉCHETS DES PRODUITS
D'ENTRETIEN VÉHICULE



DÉCOUVREZ TOUTES LES DÉCHETTERIES SUR :
www.ecodds.com



6 – Eco-MOBILIER



ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE

Eco-mobilier est un éco-organisme à but non lucratif, fondé en décembre 2011 par 24 fabricants et distributeurs de meubles français.

Il organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique.

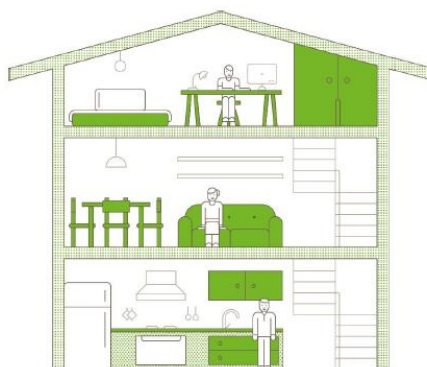
L'éco participation payée par les consommateurs pour chaque produit neuf acheté est reversée par les fabricants et les distributeurs à Eco-Mobilier.

Concrètement cet éco-organisme met en place une benne « meuble » par déchetterie et finance son enlèvement et le traitement des déchets ainsi détournés de l'enfouissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la déchetterie de Heugnes est équipée d'une benne pour le mobilier. Celle de Valençay a été équipée en avril 2019.

TOUS les meubles sont concernés

- ▶ **Quel que soit le type** : sièges, matelas, literie, table, bureau, armoire, meubles de cuisine, de salles de bain...
- ▶ **Quel que soit le matériau** : bois, panneaux, rembourrés, métalliques, plastiques...
- ▶ **Quelle que soit l'origine** : La maison, le jardin, le garage...
- ▶ **Quel que soit l'état**: entiers, démontés, en état d'usage ou non...
- ▶ **Ne sont pas concernés** : les éléments de décoration et de récréation



Fonction dans la maison	Benne MOBILIER	HORS benne MOBILIER
Salon/séjour/salle à manger	Armoire, bibliothèque, étagère, buffet, table (basse, à manger...), guéridon, vaisselier, meuble TV/hi-fi, range CD, table gigogne, porte-manteau à pied	Tringle ou rail à rideaux, tapis, stores, rideaux, panier, boîte de rangement, couverture/plaid, abat-jour, luminaire, cache-pot et bac à plantes, porte manteau mural
Chambres à coucher	Table de chevet, coiffeuse, commode, dressing, penderie, valet, vitrine, desserte, malle, coffre, bois et tête de lit, parcs et tous lits bébés (berceau...)	Moustiquaire, cintre, miroir, jouet d'enfants
Literie	Sommier, matelas, lit pliant	Oreiller, traversin, édredon, couette, linge de lit, landau, couffin, lit d'animal
Bureau	Bureau, secrétaire, meuble informatique	Corbeille à courrier, sol, panier à journaux
Cuisine	Table, caisson, plan de travail de cuisine, meuble de tri, desserte	Evier, poubelle, bac à compost, éléments de plomberie, escabeau, corbeille, vaisselle, huche à pain
Salle de bains	Plan de toilette, étagères, armoire de toilette, table à langer	Vasque, séchoir, miroir, panier à linge
Jardin/Extérieur	Balancelle, table de camping pliable	Parasol, barbecue, balançoire, composteur, jardinière, pergola
Sièges (rembourrés ou non) et leurs éléments	Chaise, chaise longue, chaise haute, tabouret, fauteuil, canapé (fixe, convertible en lit), banquette, méridienne, siège de bureau, banc, pouf, chauffeuse, repose-pieds, têtère	Coussins, siège auto bébé, rehausseur, poussette, transat bébé
Parties de meubles	Plateau et pieds de table, porte de meuble, tréteau	Bouts de parquets, portes, fenêtres, charpentes

7 – NOS ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Nous collectons également dans les deux déchetteries : les bouchons, les radiographies et les cartouches. Ces déchets sont récupérés gratuitement par des associations. C'est pourquoi nous ne connaissons pas exactement le poids traité.



Les Bouchons d'Amour est une association qui collecte des bouchons en plastique vendus à une société belge qui en produit des palettes. L'argent de la vente permet l'acquisition de matériel pour les personnes handicapées et le financement d'actions humanitaires.

www.bouchonsdamour.com



Pharmacie Humanitaire Internationale est une association de loi 1901 à vocation humanitaire qui intervient pour aider de façon financière ou matérielle ceux qui en ont besoin.

PHI récupère notamment les radiographies et les cartouches d'imprimante puis les revend à des sociétés de traitement, ce qui permet de financer ses actions.

www.phi.asso.fr/phiberry.html

→ L'association PHI Berry rassemble les radiographies à Saint-Amand-Montrond (18) avant de les expédier dans l'Oise (60).

Des pharmaciens au soin des plus démunis

associations locales de PHI réparties dans 35 départements.

siège social, à Saint-Amand-Montrond (Cher).
contact-siege@phi.asso.fr

pays aidés, en Afrique principalement, mais aussi en Europe, en Asie et même en Amérique.

1 Établissement pharmaceutique à Nîmes (Gard), seul distributeur en France de médicaments à vocation humanitaire.



En 2016, 131 centres de soins caritatifs agréés par l'Agence Régionale de Santé, sont fournis en médicaments en France et Outre-mer.



Contact : exploit.ep@phi.asso.fr

Soit plus de 309 000 boîtes expédiées, représentant 30 tonnes de médicaments. L'Établissement livre en cinq jours maximum.



LES INDICATEURS FINANCIERS

DEPENSES	2021				2022			
	OM01	OM02	OM03	TOTAL	OM01	OM02	OM03	TOTAL
	Ordures ménagères	Déchetterie de Valençay	Déchetterie d'Heugnes		Ordures ménagères	Déchetterie de Valençay	Déchetterie d'Heugnes	
Charges à caractère général	1 051 785,11 €	196 883,50 €	106 832,82 €	1 355 501,43 €	1 298 623,97 €	245 636,06 €	126 808,56 €	1 671 068,59 €
Charges de personnel	62 369,16 €	24 656,37 €	22 349,80 €	109 375,33 €	79 716,72 €	26 474,38 €	25 838,14 €	132 029,24 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 855,22 €	485,14 €	0,00 €	12 340,36 €	11 747,81 €	485,14 €	0,00 €	12 232,95 €
Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres charges de gestion courante	1 783,09 €	0,00 €	0,00 €	1 783,09 €	262,95 €	0,00 €	0,00 €	262,95 €
TOTAL	1 127 792,58 €	222 025,01 €	129 182,62 €	1 479 000,21 €	1 390 351,45 €	272 595,58 €	152 646,70 €	1 815 593,73 €
RECETTES	2021				2022			
	OM01	OM02	OM03	TOTAL	OM01	OM02	OM03	TOTAL
	Ordures ménagères	Déchetterie de Valençay	Déchetterie d'Heugnes		Ordures ménagères	Déchetterie de Valençay	Déchetterie d'Heugnes	
Atténuations de charges	115 636,62 €	27 412,98 €	15 425,92 €	158 475,52 €	145 684,95 €	17 179,64 €	9 116,95 €	171 981,54 €
Produits des services	62 176,01 €	14 191,10 €	26 296,31 €	102 663,42 €	66 212,60 €	9 864,56 €	8 641,04 €	84 718,20 €
Impôts et taxes	1 374 905,00 €	0,00 €	0,00 €	1 374 905,00 €	1 510 240,00 €	0,00 €	0,00 €	1 510 240,00 €
Dotations et	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 751,53 €	0,00 €	0,00 €	10 751,53 €
Autres charges de gestion courante	0,00 €	200,05 €	0,00 €	200,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits exceptionnels	74 448,63 €	1 698,00 €	0,00 €	76 146,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 627 166,26 €	43 502,13 €	41 722,23 €	1 712 390,62 €	1 732 889,08 €	27 044,20 €	17 757,99 €	1 777 691,27 €
RESULTAT	499 373,68 €	-178 522,88 €	-87 460,39 €	233 390,41 €	342 537,63 €	-245 551,38 €	-134 888,71 €	-37 902,46 €

COMMUNICATION

- ☒ Diffusions régulières du guide du tri et d'articles dans les bulletins municipaux,
- ☒ Accès à toutes les informations sur le site Internet de la CCEV,
- ☒ Animations et réunions pour les scolaires et le grand public :

Date	Communes	Intervention	Thème	Type de publique	Effectif
06/01/2022	Luçay-le-Mâle	animation scolaire	Initiation tri	Maternelles-CP	26
10/01/2022	Ecueillé	animation scolaire	Recyclage	5ème	25
10/01/2022	Ecueillé	animation scolaire	Recyclage	4ème	20
11/01/2022	Fontguenand	Réunion publique	Nouveautés	Tout public	8
17/01/2022	Ecueillé	animation scolaire	Compostage	5ème	25
17/01/2022	Ecueillé	animation scolaire	Compostage	4ème	20
20/01/2022	Luçay-le-Mâle	animation scolaire	Initiation tri	Maternelles-CP	26
22/01/2022	Selles-sur-Nahon	Porte à porte	Distribution bioeaux	Tout public	20
22/01/2022	Heugnes	Porte à porte	Distribution bioeaux	Tout public	20
01/02/2022	Villentrois	animation scolaire	Initiation tri	TPS-PS-MS	16
03/02/2022	Luçay-le-Mâle	animation scolaire	Initiation tri	Maternelles-CP	26
03/02/2022	Ecueillé	animation scolaire	Tri des déchets	6ème	20
07/02/2022	Langé	Réunion publique	Nouveautés	Tout public	15
10/02/2022	Valençay	Réunion publique	Nouveautés	Tout public	80
17/02/2022	Gehée	Réunion publique	Nouveautés	Tout public	45
18/02/2022	Valençay	animation club foot	Tri des déchets	9-11 ans	10
18/02/2022	Luçay-le-Mâle	Réunion publique	Nouveautés	Tout public	80
24/02/2022	Luçay-le-Mâle	animation scolaire	Compostage	CM1-CM2	21
24/02/2022	Luçay-le-Mâle	animation scolaire	Compostage	CE1-CE2	24
24/02/2022	Ecueillé	Réunion publique	Nouveautés	Tout public	100
25/02/2022	Valençay	animation cantine	Gaspillage alimentaire	CP	15
25/02/2022	Villentrois	Réunion publique	Nouveautés	Tout public	50
28/02/2022	Ecueillé	animation scolaire	Compostage	6ème	20
28/02/2022	Ecueillé	animation scolaire	Recyclage	6ème	20
01/03/2022	Valençay	Distribution bioseau	Biodéchets	Adultes	100
01/03/2022	Heugnes	animation scolaire	Tri des déchets/ recyclage	CE2-CM1-CM2	15
02/03/2022	Luçay-le-Mâle	animation village retraite	Biodéchets	Adultes (agés)	20
03/03/2022	Valençay	animation cantine	Gaspillage alimentaire	ULIS	7
03/03/2022	Luçay-le-Mâle	animation scolaire	Tri des déchets	CM1-CM2	21
03/03/2022	Luçay-le-Mâle	animation scolaire	Tri des déchets	CE1-CE2	24
05/03/2022	Valençay	Distribution bioseau	Biodéchets	Adultes	100
07/03/2022	Valençay	animation cantine	Gaspillage alimentaire	CE1	15
07/03/2022	Ecueillé	animation scolaire	Biodéchets	Ecodélégués	20
08/03/2022	Valençay	animation cantine	Gaspillage alimentaire	CE2	18
10/03/2022	Valençay	animation cantine	Gaspillage alimentaire	CM2	10
10/03/2022	Luçay-le-Mâle	animation scolaire	Recyclage	CM1-CM2	21
10/03/2022	Luçay-le-Mâle	animation scolaire	Recyclage	CE1-CE2	24
11/03/2022	Valençay	animation cantine	Gaspillage alimentaire	CM1	15

14/03/2022	Valençay	animation cantine	Gaspillage alimentaire	Toute la cantine	100
15/03/2022	Valençay	animation cantine	Gaspillage alimentaire	MS-GS	20
15/03/2022	La Vernelle	Réunion publique	Nouveautés	Tout public	35
16/03/2022	Veuil	Réunion publique	Nouveautés	Tout public	20
26/03/2022	Lye	Stand journée ramassage	Tri, biodéchets, bar à eau	Tout public	10
01/04/2022	Ecueillé	animation scolaire	Tri des déchets	Collégiens ERASMUS	50
24/04/2022	Valençay	Stand déchetterie	Compostage	Adultes	20
26/04/2022	Villegouin	animation scolaire	Compostage	CM1-CM2	15
27/04/2022	Heugnes	animation grand public	Compostage	Tout public	10
30/04/2022	Heugnes	Stand déchetterie	Compostage	Adultes	20
07/06/2022	Valençay	IME	Déchets de la cuisine	Gr insertion cuisine	8
13/06/2022	La Vernelle	animation scolaire	Initiation tri	PS-MS	24
13/06/2022	La Vernelle	animation scolaire	Initiation tri	GS-CP	18
13/06/2022	La Vernelle	animation scolaire	Tri des déchets	CE1-CE2	15
13/06/2022	La Vernelle	animation scolaire	Tri des déchets	CM1-CM2	25
14/06/2022	Luçay-le-Mâle	animation scolaire	Pique-nique zéro déchet	Maternelles-CP	26
14/06/2022	Luçay-le-Mâle	animation scolaire	Pique-nique zéro déchet	CM1-CM2	21
14/06/2022	Luçay-le-Mâle	animation scolaire	Pique-nique zéro déchet	CE1-CE2	24
15/06/2022	Valençay	Stand médiathèque	Tri des déchets	Tout public	10
20/06/2022	La Vernelle	animation scolaire	Initiation tri	PS-MS	24
20/06/2022	La Vernelle	animation scolaire	Initiation tri	GS-CP	18
20/06/2022	La Vernelle	animation scolaire	Récup'	CE1-CE2	15
20/06/2022	La Vernelle	animation scolaire	Récup'	CM1-CM2	25
22/06/2022	Ecueillé	Stand médiathèque	Tri des déchets	Tout public	10
27/06/2022	La Vernelle	animation scolaire	Initiation tri	PS-MS	24
27/06/2022	La Vernelle	animation scolaire	Initiation tri	GS-CP	18
27/06/2022	La Vernelle	animation scolaire	Recyclage	CE1-CE2	15
27/06/2022	La Vernelle	animation scolaire	Recyclage	CM1-CM2	25
04/07/2022	Valençay	IME	Les déchets du quotidien	6-14 ans	12
04/07/2022	Valençay	IME	Les déchets du quotidien	14-16 ans	10
04/07/2022	Valençay	IME	Les déchets du quotidien	Tremplin	8
04/07/2022	Valençay	IME	Les déchets du quotidien	16-20 ans	15
04/07/2022	Valençay	IME	Les déchets du quotidien	16-20 ans	15
05/07/2022	La Vernelle	Réunion compostage	Compostage	Tout public	5
09/07/2022	Lye	Stand festival	Réutilisation du papier	Tout public	30
02/08/2022	Ecueillé	Porte à porte	Tri des déchets	Tout public	34
03/08/2022	Luçay-le-Mâle	Porte à porte	Tri des déchets	Tout public	33
04/08/2022	Valençay	Porte à porte	Tri des déchets	Commerçants	6
09/08/2022	Heugnes	Porte à porte	Tri des déchets	Tout public	40
11/08/2022	Valençay	Porte à porte	Tri des déchets	Tout public	44
24/08/2022	La Vernelle	Porte à porte	Tri des déchets	Tout public	41
29/08/2022	Villentrois	Porte à porte	Tri des déchets	Tout public	17
30/08/2022	Pellevoisin	Porte à porte	Tri des déchets	Tout public	41
13/10/2022	Ecueillé	animation scolaire	Smartphones	5ème	27

13/10/2022	Ecueillé	animation scolaire	Gaspillage alimentaire	demi-pensionnaires collège	30
13/10/2022	Ecueillé	animation scolaire	Smartphones	4ème	16
13/10/2022	Ecueillé	animation scolaire	Tri des déchets	6ème	22
17/10/2022	Pellevoisin	animation scolaire	Pollution des océans	CP-CE1	15
18/10/2022	Ecueillé	animation scolaire	Smartphones	3ème	12
18/10/2022	Ecueillé	animation scolaire	Recyclage	6ème	22
18/10/2022	Ecueillé	animation scolaire	Gaspillage alimentaire	demi-pensionnaires collège	30
03/11/2022	Valençay	Atelier	Réutilisation du papier	Tout public	20
08/11/2022	Pellevoisin	animation scolaire	Gaspillage alimentaire	CP-CE1	15
14/11/2022	Lye	animation scolaire	Gaspillage alimentaire	CE2-CM1	20
14/11/2022	Lye	animation scolaire	Gaspillage alimentaire	CE2-CM2	20
14/11/2022	Ecueillé	animation scolaire	Gaspillage alimentaire	CM1-CM2	23
14/11/2022	Ecueillé	animation scolaire	Compostage	CM1-CM2	23
16/11/2022	Luçay-le-Mâle	Atelier	Tawashi	Personnes âgées	5
17/11/2022	Pellevoisin	animation scolaire	Initiation tri	MS-GS	12
18/11/2022	Ecueillé	animation scolaire	Gaspillage alimentaire	CE2-CM1	19
18/11/2022	Ecueillé	animation scolaire	Gaspillage alimentaire	GS-CE1	25
19/11/2022	Vicq-sur-Nahon	Stand marché de Noël	Compostage/Noël éco-responsable	Tout public	40
23/11/2022	Ecueillé	Atelier	Tawashi	Tout public	4
23/11/2022	Valençay	Atelier	Tawashi	Tout public	10
13/12/2022	Heugnes	animation scolaire	Récup'	CE2-CM1-CM2	20
				TOTAL	2568



Rapp

lé – Valençay / 23 avenue de la Rés



0 32 38



PISTES POUR L'AVENIR

- ☒ Sensibiliser les publics aux gestes d'évitement, de réduction et de récupération afin de réduire les tonnages de déchets à destination de l'enfouissement
- ☒ Etudier et expérimenter des tarifications pour l'enlèvement des ordures ménagères ainsi que pour le dépôt de déchets en déchetteries des professionnels,
- ☒ Aménager des circuits ou des points de regroupement afin de résoudre des points noirs de collectes et d'améliorer la qualité du tri
- ☒ Communiquer :

ATELIER

Médiathèque
Écueillé

Entrée libre

« Un déchet, une poubelle, Oui ! Mais laquelle ? »

Vous ne savez pas si la barquette en aluminium va dans le bac jaune ?
Et les mouchoirs en papier... ?

Venez perfectionner votre geste de tri autour d'une matinée d'animation sur les déchets avec
Alizée RIBAS, animatrice
« Prévention des déchets » de la CCEV.

Mercredi 22 juin - De 10h à 12h

Médiathèque d'Écueillé - 5, rue Albert Jahan - ☎ 02 54 40 59 10
Horaires d'ouverture : • Mardi 15h - 18h • Mercredi 10h - 12h / 15h - 18h
• Vendredi 15h - 18h • Samedi 9h - 12h

MÉMO TRI CIMENTÈRE

ORDURES MÉNAGÈRES

Pots de fleurs
Plaques funéraires
Déchets d'hygiène

EMBALLAGES

Bouteilles en plastique
Films plastiques
Sacs plastiques

DÉCHETS VERTS

Herbes
Fleurs fanées
Terreau

VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
Contactez le Service Prévention et Gestion des Déchets
☎ 02 54 00 00 20
✉ mission@ccev.fr

LE CALENDRIER DES COLLECTES 2023

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
1 J	1 J	1 F	1 M	1 A
2 J	2 J	2 F	2 M	2 A
3 J	3 J	3 F	3 M	3 A
4 J	4 J	4 F	4 M	4 A
5 J	5 J	5 F	5 M	5 A
6 J	6 J	6 F	6 M	6 A
7 J	7 J	7 F	7 M	7 A
8 J	8 J	8 F	8 M	8 A
9 J	9 J	9 F	9 M	9 A
10 J	10 J	10 F	10 M	10 A
11 J	11 J	11 F	11 M	11 A
12 J	12 J	12 F	12 M	12 A
13 J	13 J	13 F	13 M	13 A
14 J	14 J	14 F	14 M	14 A
15 J	15 J	15 F	15 M	15 A
16 J	16 J	16 F	16 M	16 A
17 J	17 J	17 F	17 M	17 A
18 J	18 J	18 F	18 M	18 A
19 J	19 J	19 F	19 M	19 A
20 J	20 J	20 F	20 M	20 A
21 J	21 J	21 F	21 M	21 A
22 J	22 J	22 F	22 M	22 A
23 J	23 J	23 F	23 M	23 A
24 J	24 J	24 F	24 M	24 A
25 J	25 J	25 F	25 M	25 A
26 J	26 J	26 F	26 M	26 A
27 J	27 J	27 F	27 M	27 A
28 J	28 J	28 F	28 M	28 A
29 J	29 J	29 F	29 M	29 A
30 J	30 J	30 F	30 M	30 A
31 J	31 J	31 F	31 M	31 A

CCEV

GUIDE

du compostage et du tri des biodéchets

ADEME

Guide du tri

Édité en 2022

Redevance Spéciale 2022

TRIER
COLLECTER
VALORISER



La redevance spéciale, qu'est-ce que c'est ?

page 3

Qui est concerné ?

page 3

Comment ça marche ?

page 4

Les types de déchets acceptés

page 4

Les engagements de la CCEV et du redevable

page 5

Les déchetteries

page 5

Pour alléger la redevance spéciale

page 6

Annexe

page 7





Redevance Spéciale

La redevance spéciale, qu'est-ce que c'est ?

Une redevance obligatoire depuis 1993

La redevance spéciale sert à couvrir les charges supportées par la collectivité pour l'élimination des déchets des professionnels.

La loi n°92-646 du 13 juillet 1993 impose aux collectivités qui assurent la collecte et le traitement des déchets autres que ceux des ménages d'instaurer cette redevance.



Pour quoi faire ?

- Répondre aux exigences du Grenelle de l'Environnement et aux principes du développement durable
- Maîtriser les coûts du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- Sensibiliser les professionnels à la gestion de leurs déchets
- Préserver l'autonomie des choix : les professionnels peuvent choisir de contractualiser avec un opérateur privé ou d'utiliser le service public
- Respecter l'équité fiscale, c'est-à-dire ne pas faire payer l'élimination des déchets non ménagers par les ménages, d'où la nécessité de mettre en oeuvre un financement pour service rendu auprès des producteurs "non ménagers" de déchets utilisant le service public

Cf. délibération en annexe

Qui est concerné ?

Tous les professionnels implantés sur le territoire de la CCEV qui choisissent de recourir au service public de collecte et traitement des déchets. Les 500 premiers kilos collectés étant gratuits, seules les entreprises qui produisent + de 501 kg d'ordures ménagères collectées en porte à porte sont redevables. L'institution de la RS ne dispense pas les producteurs de déchets non ménagers du paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La RS est donc cumulable avec la TEOM.

Bien qu'assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, seuls peuvent être exonérés de la RS les professionnels qui éliminent leurs déchets par des filières privées (en conformité avec la réglementation).

Comment ça marche ?

Les tarifs de la redevance ont été établis en fonction des coûts globaux du service incluant :

- la collecte,
- le transport,
- le traitement,
- la taxe générale sur les activités polluantes.

Le montant de la redevance est fixé par délibération du Conseil Communautaire.

Une pesée du ou des bac(s) d'ordures ménagères uniquement est systématiquement effectuée (sauf cas de force majeure) par les services de collecte afin de facturer au réel les tonnes collectées.

La facture de l'année n est émise au dernier trimestre de l'année n + 1.

La redevance doit être versée à la CCEV par chèque à l'ordre du Trésor Public dans les trente jours après présentation de la facture émanant de la collectivité.

Modalité de calcul de la Redevance Spéciale - Tarifs applicables au 1^{er} mars 2022 :

Calcul des coûts réels des ordures ménagères (selon prestations payées à SUEZ par la CCEV)		
Prestations SUEZ (2 237 tonnes d'ordures ménagères en 2020)	Coût total 2020	Coût à la tonne 2020
Collecte (510 563 € / 2 flux)	255 282 €	114 €
Transport OM	54 340 €	24 €
Traitement OM	120 462 €	54 €
TGAP OM 2022	40 266 €	40 €
TOTAL	470 350 €	232 €

- pour une entreprise produisant **moins de 500 kg d'ordures ménagères par an** : 0 €
- pour une entreprise produisant **plus de 501 kg de déchets par an avec une collecte tous les 15 jours** : 94 € par tonne collectée (= traitement + TGAP ; le coût de la collecte et du transport ne sont pas répercutés)
- **pour une entreprise produisant plus de 501 kg de déchets par an avec une collecte hebdomadaire** : 118 € par tonne collectée (= transport + traitement + TGAP ; le coût de la collecte n'est pas répercuté)
- **pour une entreprise produisant plus de 501 kg de déchets par an avec deux collectes hebdomadaires** : 232 € par tonne collectée (= collecte + transport + traitement + TGAP)

4

Les types de déchets acceptés

Les déchets recyclables (non facturés mais tri exigé)



Les déchets résiduels

"assimilables aux ordures ménagères"

Ce sont les déchets qui ne vont pas dans le bac jaune (fraction restante après le geste de tri). Les déchets acceptés sont les déchets assimilables à ceux des ménages lorsqu'ils peuvent être éliminés dans les mêmes conditions que les déchets des particuliers.

Les déchets qui ne sont pas acceptés à la collecte :

- Les déchets encombrants qui, par leur dimension, leur poids ou leur mesure, ne pourraient être chargés dans les conteneurs (*de type tout venant, vitrages, ferraille, palettes, bois, etc.*)
- Les déchets dangereux qui en raison de leur toxicité, de leur inflammabilité et de leur pouvoir corrosif, ne peuvent être mélangés avec les déchets ménagers (*peintures, solvants, piles, batteries, pneus, amiante, extincteurs, déchets de soins à risques infectieux, etc.*)
- Les déchets verts (*végétaux et branchages*), le verre et les gravats.

Les engagements de la CCEV et du redevable

Les entreprises qui souhaitent bénéficier d'une ou de deux collectes par semaine devront adresser préalablement un courrier de demande à la CCEV.

Obligations de la CCEV

- Fournir les bacs et remplacer les bacs cassés
- Collecter les déchets ménagers
- Traiter les déchets collectés conformément à la réglementation
- Sur demande, la CCEV pourra transmettre un récapitulatif annuel des déchets collectés à l'appui de la facture adressée à l'entreprise

Obligations du redevable

- Identifier lisiblement le(s) bac(s) avec le nom de l'entreprise et son adresse
- Présenter le(s) bac(s) la veille de la collecte
- Assurer le tri de ses déchets conformément au guide du tri (les bacs surchargés, les déchets au sol ou les déchets non conformes ne seront pas collectés)
- Assurer le nettoyage de ses bacs
- S'acquitter de la redevance spéciale
- Avertir la CCEV dans les meilleurs délais de tout changement pouvant avoir un impact sur la RS (déménagement, fin d'activité)

Les déchetteries

Depuis le **1^{er} juillet 2020**, dans le cadre d'une harmonisation du fonctionnement des déchetteries du territoire, l'accès des professionnels n'est pas autorisé que pour le carton, le polystyrène, le mobilier, la ferraille et les déchets électriques.

Les autres déchets, c'est-à-dire ceux qui sont classiquement refusés aux particuliers ainsi que les déchets dangereux (pot de peinture, phytosanitaire ...), les déchets verts ou tout type de tout venant, sont **refusés dans les deux déchetteries**.

Sont considérés comme professionnels :

- les sociétés, entreprises, industriels,
- les commerçants,
- les artisans,
- les professions libérales,
- les agriculteurs, apiculteurs, pépiniéristes, paysagistes,
- les maisons de retraites, les hôpitaux, les Centres d'Aide par le Travail et ateliers protégés,
- les entreprises de service (banques, assurances, postes, EDF, service des eaux...),
- les aides à domicile, les personnes employées sous le régime des chèques emploi-service, les auto-entrepreneurs, les micro-entreprises.

DECHETTERIES

Communauté de Communes Ecuillé - Valençay

Horaires

OUVERTURE

Déchetterie de Heugnes
Les Féronçais - ☎ 07 70 07 39 93

Lundi	9h à 12h
Vendredi	9h à 12h - 13h30 à 17h
Samedi	9h à 12h - 13h30 à 17h

Déchetterie de Valençay
Les Portes - Route de Luçay-le-Mâle
☎ 06 08 89 81 30

Lundi	14h à 17h
Mardi	10h à 12h
Mercredi	14h à 17h
Vendredi	14h à 17h
Samedi	9h à 12h - 14h à 17h

En plus de ces horaires, un créneau spécifique est dédié aux professionnels : le mardi de 8h à 10h



Pour alléger la Redevance Spéciale

Trier plus et trier mieux

Le tri est la principale solution pour réduire le montant de la redevance spéciale car il permet de diminuer le volume de déchets de type ménager. Vous pouvez aussi faire appel à des prestataires privés pour gérer certains de vos déchets que vous produisez en grande quantité.

Sortir les biodéchets des ordures ménagères

La loi sur la transition énergétique impose que les déchets de cuisine soient valorisés en compost ou biogaz : c'est ce qu'on appelle le tri à la source des biodéchets.

Les biodéchets sont constitués de tous les déchets de cuisines (épluchures, restes alimentaires, marc de café, aliments avariés non emballés, viande, poisson et os...).

Produisez différemment

Réduire sa production de déchets à la source :

- En sensibilisant ses salariés
- En évitant les produits jetables/ et le suremballage
- En réduisant les impressions de papier pour se contenter du strict nécessaire
- En ayant recours à des fournisseurs responsables de leurs déchets
- En refusant les publicités et autres produits inutiles...

**Pour toute demande
d'accompagnement dans le
choix de vos filières,
vous pouvez nous contacter :**

PAR COURRIER :

**Communauté de Communes
Écueillé - Valencay
23, avenue de la Résistance
36600 VALENCAY**

PAR EMAIL :

mission@ccev.fr

PAR TÉLÉPHONE :

02 54 00 00 20



ANNEXE

Extrait de la délibération du conseil communautaire du 8 février 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES ECUEILLE – VALENCAY

Extrait du procès-verbal du conseil communautaire

Séance du 8 février 2022

DCC2022_010

En exercice	37
Présents	34
Pouvoirs	3
Exprimés	32
Pour	31
Contre	1
Abstention	5

Service de gestion des déchets : modification de tarifs de redevance spéciale (7.1)

L'an deux mille vingt-deux, le mardi huit février, à dix-huit heures, les délégués du conseil de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay se sont réunis à la salle des fêtes d'Ecueillé sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente, Mme Annick BROSSIER.

Date de la convocation : 2 février 2022

Etaient présents : M. Jean AUFRERE, M. Jean-Paul BECCA VIN, M. Georges BIDEAUX, M. Gilles BRANCHOUX, Mme Annick BROSSIER, M. Michel BRUNET, Mme Mireille CHALOPIN, Mme Annie CHRETIEN, Mme Sandra COUTANT, Mme Elisabeth DESRIAUX, M. Claude DOUCET, M. Hervé FLAVIGNY, M. Patrick GARGAUD, Mme Chantal GODART, M. Jean-Chades GUILLET, M. William GUMPIER, Mme Christiane HUOT, M. Francis JOURDAIN, M. Philippe KOCHER, M. François LEGER, Mme Paulette LESSAULT, M. Guy LEVEQUE, Mme Christine MARTIN, Mme Marie-France MARTINEAU, Mme Evelyne PICAUD, M. Jean-Christophe PINAULT, M. Joël RETY, M. Alain REUILLON, Mme Maryse RIOLLAND, M. Gérard SAUGET, M. Jacky SEGRET, M. Alain SICAULT, M. Bruno TAILLANDIER, Mme Ingrid TORRES

Avaient donné pouvoir : M. Alain POURNIN à M. Jean AUFRERE, M. Jean-Christophe DUVEAU à M. Claude DOUCET, M. Denis LOGIE à M. Gérard SAUGET

Dans le cadre de la compétence « Environnement », la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a instauré en 2019 (délibération DCC n°2018-101 du 10 juillet 2018) la redevance spéciale pour les déchets non ménagers sur son territoire.

La Présidente rappelle que depuis le 1^{er} janvier 1993, l'institution de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers est devenue obligatoire, en vertu des dispositions de la loi du 13 juillet 1992, pour les collectivités qui n'ont pas institué la redevance générale. Elle permet de financer la partie non rémunérée du service collecte et élimination des déchets assimilables aux déchets des ménages produits par les artisans, commerçants et industriels.

L'article L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales se rapporte aux déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères et ne concerne donc pas les déchets dangereux.

La redevance spéciale correspond au paiement par les producteurs de déchets non ménagers (entreprises et administrations) de la prestation de collecte et de traitement.

Les tarifs sont établis en fonction des coûts globaux du service incluant la collecte, le transport, le traitement et la taxe générale sur les activités polluantes. Une pesée du ou des bac(s) présenté(s) est systématiquement effectuée (sauf cas de force majeure) par les services de collecte afin de facturer au réel des tonnes collectées.

Suite aux nouveaux marchés de prestation instaurés depuis le 1^{er} janvier 2022, la Présidente propose de mettre à jour la grille tarifaire, et présente plusieurs solutions, les tarifs s'établissant annuellement à la tonne :



	Tarifs 2021 ¹	Simulation Nouveaux marchés ²	Proposition Tarifs 2022 ³
-500 kg	0 €	0 €	0 €
+500 kg en C0,5	sans objet	137 €	94 €
+500 kg en C1	89 €	226 €	118 €
+500 kg en C2	192 €	355 €	232 €

1. base de calcul : prix des marchés 2017 + TGAP en vigueur (absence de revalorisation depuis sa mise en place en 2019)
2. base de calcul : prix des marchés 2022 + TGAP en vigueur au 1^{er} janvier 2022
3. base de calcul : prix des marchés 2020 + TGAP en vigueur au 1^{er} janvier 2022

Pour les entreprises présentant plus de 500 kg en C0,5, le tarif inclut les coûts de traitement des déchets et la TGAP en vigueur.

Pour les entreprises présentant plus de 500 kg en C1, le tarif inclut les coûts de transport, de traitement des déchets et la TGAP en vigueur.

Pour les entreprises présentant plus de 500 kg en C2, le tarif inclut les coûts de collecte, de transport, de traitement des déchets et la TGAP en vigueur.

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} mars 2022.

Il convient de statuer sur ce dossier.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2224-14 et L.2333-78,

Vu la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu l'instauration de la redevance spéciale sur l'ensemble du territoire communautaire approuvée par délibération DCC n°2018-101 du 10 juillet 2018,

Considérant la forte augmentation induite par les nouveaux marchés de prestation de services applicables depuis le 1^{er} janvier 2022,

Considérant la mise en œuvre de la collecte en C0,5 à compter du 1^{er} mars 2022,

Après en avoir délibéré et à la majorité des délégués, le conseil communautaire :

- ✓ **Décide** de modifier les tarifs de la redevance spéciale de la manière suivante :

Poids collecté par an	Tarifs à la tonne
-500 kg	0 €
+500 kg en C0,5	94 €
+500 kg en C1	118 €
+500 kg en C2	232 €

- ✓ **Dit** que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} mars 2022,
- ✓ **Autorise** la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Les jours, mois et an que dessus,
La Présidente,
Annick BROSSIER